

## Cinq fonctions stratégiques au service de la sécurité nationale

Le Livre blanc définit une stratégie de sécurité nationale, à l'ère de la mondialisation, qui repose sur **un équilibre nouveau entre cinq grandes fonctions stratégiques** :

- Face aux incertitudes qui pèsent sur les 15 ans à venir, **la fonction « connaissance et anticipation »** vient au premier plan.

Les citoyens attendent en effet de l'Etat qu'il soit en mesure de comprendre les évolutions internationales, de préparer et d'orienter les moyens de la défense et de la sécurité intérieure afin d'aider la société française à s'y adapter. **Le renforcement de nos capacités de connaissance et d'anticipation constituera donc une nécessité vitale pour les quinze ans à venir et au-delà.**

- **La prévention** de l'avènement de conflits ou de crises.

Une des meilleures façons de garantir notre sécurité est d'agir au plus tôt sur les causes des conflits. Notre stratégie de prévention reposera sur des moyens diplomatiques, économiques, financiers, militaires, juridiques et culturels. L'Union européenne et les Nations Unies y joueront, pour la France, un rôle central.

- **La dissuasion nucléaire.**

Elle reste la garantie ultime de la sécurité de la France vis-à-vis de tout adversaire étatique qui voudrait s'en prendre à ses intérêts vitaux, par quelque moyen que ce soit. Face à la diversité des situations auxquelles notre dissuasion pourrait être confrontée, sa crédibilité reposera sur la possibilité pour le Président de la République de disposer, de façon totalement indépendante, d'un ensemble de moyens adaptés.

- **La protection.**

Avec l'apparition de nouvelles vulnérabilités depuis les années 1990, la protection de la population et du territoire est au cœur de la stratégie de sécurité nationale. Les défis majeurs auxquels pourront être confrontés les pouvoirs publics appellent une nouvelle organisation, de nouveaux dispositifs et de nouveaux moyens. L'Etat s'organisera pour garantir la meilleure coordination possible entre d'une part, le dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile, qui se situe au premier rang face à ces risques, et d'autre part les forces armées dont les capacités doivent être employées, le moment venu, en appui de ce dispositif et selon le cadre d'emploi défini par l'autorité politique.

- **L'intervention.**

L'intervention demeurera un mode d'action essentiel de nos forces armées, particulièrement à l'extérieur du territoire national. La capacité d'intervention devra permettre de garantir nos intérêts stratégiques et d'assumer nos responsabilités internationales. Le plus souvent, l'intervention se déroulera dans un cadre multinational. **Trois hypothèses seulement rendent une intervention à titre purement national plausible :**

- la protection de nos ressortissants à l'étranger,
- la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux qui nous lient à certains États,
- la réponse nationale que pourraient appeler, en riposte, des actions ponctuelles dirigées contre nos intérêts.

**Dans tous les autres cas, la stratégie d'intervention de la France s'inscrira dans un cadre multinational**, qu'il s'agisse de celui des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Alliance atlantique, ou d'un ensemble approprié, bénéficiant de la légitimité conférée par le droit international.

**C'est la combinaison de ces différentes fonctions qui permettra d'assurer la sécurité nationale.** Leur agencement devra demeurer souple et pourra évoluer. Il fera l'objet d'un réexamen à l'occasion de chaque actualisation du Livre blanc, soit tous les quatre ans.